

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 10–11 février 2014**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Point 11 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2014/11-B**  
29 janvier 2014  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PROGRAMMES DE PAYS**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Sous-Directeur exécutif, OS\*: M. R. Lopes Da Silva tél.: 066513-2200

Directeur, OSZ\*\*: M. S. Samkange tél.: 066513-2262

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Département des services concernant les opérations

\*\* Division des politiques, des programmes et de l'innovation

## RÉSUMÉ

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Examen quadriennal complet<sup>1</sup> en décembre 2012, sous la forme d'une résolution. Chaque année, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette résolution, et adopte lui-même une résolution à ce sujet<sup>2</sup>. Ces résolutions comportent toutes deux des décisions assorties de délais que doivent appliquer les fonds et programmes des Nations Unies, y compris le PAM.

Ces résolutions demandaient notamment que les différentes institutions harmonisent et simplifient leurs instruments et processus de programmation respectifs. À l'issue de consultations avec les autres fonds et programmes et de débats avec les membres du Bureau du Conseil d'administration et du Conseil lui-même, il est proposé de simplifier la procédure d'approbation des programmes de pays du PAM en les soumettant au Conseil pour étude et approbation à la même session, sans les lui présenter pour examen à une session précédente.

## PROJET DE DÉCISION\*

Ayant examiné le document intitulé "Simplification de la procédure d'approbation des programmes de pays" (WFP/EB.1/2014/11-B), le Conseil approuve la procédure qui y est décrite, selon laquelle les programmes de pays sont étudiés et approuvés à la même session, et prie le Secrétariat de veiller à ce que les consultations voulues soient tenues au niveau des pays avec toutes les parties prenantes concernées.

---

<sup>1</sup> Résolution 67/226 de l'Assemblée générale, "Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée en décembre 2012.

<sup>2</sup> Résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social, "Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée en juillet 2013.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## CONTEXTE

1. Dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale demandait aux fonds et programmes des Nations Unies de simplifier et d'harmoniser les instruments et les processus de programmation propres à chacun d'eux conformément aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en consultant leurs organes directeurs d'ici à la fin de 2013.

## QUESTION À EXAMINER

2. Pour donner suite à cette résolution, les secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PAM sont convenus d'une approche commune visant à harmoniser la présentation et les calendriers d'élaboration et d'approbation des descriptifs de programme de pays. Actuellement, ces documents sont soumis au Conseil pour examen à sa session annuelle, puis sont approuvés selon une procédure d'approbation tacite au cours de la deuxième session ordinaire de la même année<sup>3</sup>.
3. Il est proposé de soumettre ces programmes de pays uniquement pour approbation, sans soumission préalable pour examen. Cette simplification réduirait le délai d'élaboration des descriptifs, permettrait d'y faire figurer des renseignements plus récents et d'améliorer l'harmonisation avec les PNUAD et les processus de planification nationaux, et diminuerait les coûts de transaction. Elle permettrait aussi d'harmoniser la procédure avec celles suivies par le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, qui présentent des propositions similaires à leurs organes directeurs respectifs, à leur première session de 2014.
4. Conformément aux procédures établies pour les documents destinés au Conseil, chaque descriptif de programme de pays sera mis à la disposition des membres du Conseil quatre semaines avant la session au cours de laquelle il devra être approuvé. Le programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal indiquera généralement jusqu'à deux ans à l'avance les programmes de pays devant être soumis pour approbation. Le type d'informations communiquées dans les descriptifs de programme de pays ne changera pas. Les bureaux de pays veilleront à ce que ces documents soient conçus en totale concertation avec le gouvernement hôte, les donateurs et les autres parties prenantes concernées au niveau du pays.

## MESURE REQUISE DU CONSEIL

5. Le Conseil est invité à approuver cette modification de la procédure de soumission des descriptifs de programme de pays, qui prendra effet dès son approbation. Ce changement sera pris en compte dans le programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal, et le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en seront informés par l'intermédiaire du rapport annuel sur les résultats.

<sup>3</sup> Prière de consulter la note d'information de 2003 "Procédure d'approbation des programmes de pays" (WFP/EB.2/2003/INF/6), disponible à l'adresse: <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/eb/wfp016046.pdf>. Cette note avait fait suite à la parution des procédures d'approbation des programmes de pays établies en 2002. Voir le document "Examen de l'harmonisation des programmes et des processus de programmation concernant le cycle des programmes du PAM (WFP/EB.3/2002/4-B), disponible à l'adresse: <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/eb/wfp010659.pdf>.